



RAPPELS ESSENTIELS EXTRAITS DU REGLEMENT - VALEURS DE LA COMPAGNIE

Chaque archer s'engage à respecter ces règles
Les parents des archers mineurs s'y engagent aussi ...
Le règlement complet est en ligne sur notre site internet : damarc77.fr

1. - TENUE

- Lors des entraînements : vêtements près du corps- cheveux attachés – short ou pantalon de sport – chaussures de sport + une paire propre pour le gymnase
- Lors des « manifestations » : pantalon / jupe ou short blanc + maillot /tee-shirt de la compagnie

2 – COURTOISIE

- Imposée au gymnase et dans l'enceinte de la compagnie
- Politesse, calme,..

3 – ENTRAÎNEMENTS

- Ils sont déterminés par l'équipe d'entraînement ; selon l'activité et le site, des règles spécifiques sont définies par le règlement intérieur

4 – CONCOURS / MANIFESTATIONS / DEPLACEMENTS

- Les concours sont payants, sauf cas exceptionnel, ils restent à la charge des archers
- Le comportement des archers dampmartois doit rester correct et non équivoque en toutes circonstances

5 – MATERIEL ET STRUCTURES

- L'entretien du matériel permettant un entraînement de qualité, et des locaux pour se réunir dans une bonne convivialité dépendent entièrement de l'attitude des archers. Le comportement responsable de chacun est donc nécessaire à la bonne marche du groupe

6 – BENEVOLAT

- La gestion, l'entretien de la Compagnie et de ses structures tout comme l'organisation des différentes manifestations nécessitent la participation de chacun. Aussi, tout adhérent s'engage à participer au bon fonctionnement de la Compagnie dans la mesure de ses possibilités.

7 - PARAGRAPHES SPECIFIQUES MINEURS

- Au gymnase, les mineurs âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un de leurs parents ou par un adulte responsable qui s'assurera qu'au moins deux adultes dont un responsable de la Compagnie sont présents sur le site. De même, les enfants ne pourront repartir qu'accompagnés d'un de leur parent ou autre personne désignée.
- A la Compagnie (structures extérieures), l'accueil des mineurs de moins de 16 ans se fera sur autorisation(s) ponctuelle(s) des parents (voir annexes 1 & 3 du règlement intérieur)
- Dans tous les cas, l'accueil des mineurs de moins de 16 ans ne peut être envisagé qu'en présence de deux adultes dont au moins un archer confirmé.

VALEURS DE LA COMPAGNIE
*Ce qui n'est pas forcément inscrit au règlement
mais qu'on te demandera d'observer*

1- POLITESSE

- Bonjour / au revoir / merci
- Pas de gros mots

2 – RESPECT

- Horaires
- Personnes : les autres archers et les initiateurs
- Matériel : le sien et celui des autres
- Environnement : Au gymnase – à la compagnie

3 – PARTICIPATION

- Aide à la mise en place (blasons, etc...)
- Aide au rangement et à l'entretien
- Manifestations : organisées ou non par la compagnie

Cette année le conseil d'administration a retenu et validé 5 « manifestations » ;

- Assemblée générale (18 mars 2017)
- Concours jeunes (25 & 26 février 2017)
- « Gardes » beursault – (dates à fixer)
- Bouquet provincial (21 mai 2017 à Condé Ste Libiaire)
- Entretien (dates à fixer)

Bien entendu, toutes les informations nécessaires te seront communiquées au moment opportun et tu ne seras jamais seul-e

Moments importants de la vie de la compagnie, ils sont renouvelés chaque année. Nous te demanderons de participer à au moins 3 de ces manifestations, et si tu ne peux jamais te libérer nous te demanderons d'honorer la « petite tirelire dont nous avons déjà parlé ! »